

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 février 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00004
Propriétaire(s) : Eric Clémot et Louise Dupont (en vertu d'un contrat d'achat-vente)
Emplacement : 832, allée Apple
Quartier : 19 - Cumberland
Description officielle : lot 18, plan 50M-187
Zonage : V1E
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent enlever le garage isolé qui se trouve actuellement dans l'angle sud-ouest de la propriété et tous les autres bâtiments et constructions qui se trouvent dans la cour arrière en vue de construire un nouveau garage pour deux voitures de 7,9 m sur 8,5 m dans l'angle sud-ouest de la propriété, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre l'augmentation de la surface hors œuvre brute en vue du garage proposé à 67,7 mètres carrés, alors que le règlement stipule que la surface hors œuvre brute construite cumulative de tous les bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 55 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.